

## Questions à méditer

A l'aube de l'harmonisation scolaire, de grandes questions se posent concernant notre métier de généralistes.

Notre fonction va être revalorisée, mais quel sera notre rôle à l'avenir?

Le généraliste aura-t-il toujours sa place dans l'école de demain?

La CDIP a décidé qu'il n'y aurait plus de généralistes et déjà la HEP ne forme plus les étudiants à enseigner toutes les branches.

On nous parle de spécialistes en musique, en arts visuels, en éducation physique... Bref toutes les branches laissant la part belle à la créativité.

Les enseignants généralistes en sont-ils si dépourvus qu'ils laisseraient à l'avenir ce rôle à d'autres enseignants ?

Qu'en est-il des spécialistes du français, des maths, de la CE ?

Serons-nous cantonnés à ces branches-là ?

Comment laisser la place aux autres tout en gardant la nôtre ?

Sommes-nous prêts à intervenir dans plusieurs classes différentes afin d'assurer un 100%. A quelles conditions ? (décharges, organisation régionale...)

La SPV, qui prend part à la construction d' Harmos, a fait entendre qu'elle voulait conserver le statut de maître principal dans les classes du futur cycle 1 (actuellement -2+2).

Dans une école nouvelle, il nous faudra trouver notre rôle.

La place de notre association devra, elle aussi, être reconsidérée.

Avec le CIN obligatoire et le passage au primaire du 5-6, l'AVMP a-t-elle encore sa raison d'être? Faut-il fusionner avec d'autres associations, en créer une nouvelle?

Beaucoup de questions, auxquelles je n'ai pas les réponses. Il est vital que nous puissions réfléchir ensemble à notre avenir professionnel et syndical.

Mercredi 22 avril, l'AVMP se réunira en assemblée générale afin de décider de son avenir. Merci donc de noter cette date importante dans vos agendas et de venir y montrer que le généraliste a encore de beaux jours devant lui!

Alice Conod  
Présidente

### Sommaire

Avenir de l'AVMP et du généraliste 1

Les nouveaux moyens de français à la loupe 2-3

Résolution décharge pour maîtrise de classe.  
Forum du 18 mars sur l'école inclusive. 4

### Agenda

#### Forum école inclusive SPV

Mercredi 18 mars 09

#### Assemblée générale de l'AVMP

Mercredi 22 avril 09  
de 17h00 à 19h00

#### Assemblée générale de la SPV

Mercredi 27 mai 09

### [www.avmp.ch](http://www.avmp.ch)

Notre site internet vous renseigne en permanence sur l'actualité. Vous pouvez également vous abonner à notre lettre d'informations électronique

**Dès maintenant, retrouvez tous les numéros du journal Prim' depuis sa création sur le site internet de l'AVMP !**

## Les nouveaux moyens de français à la loupe

Contrairement à d'autres cantons, le nôtre a décidé de laisser le choix des nouveaux moyens de français aux enseignant-e-s.

Cela implique un sérieux travail d'analyse de notre part, des concertations, bref nous devrions consacrer beaucoup de temps à cette tâche!

Avons-nous réellement les outils ou les compétences pour saisir les différences fondamentales qui existent entre les deux méthodes proposées pour chaque cycle?

Sommes-nous compétent-e-s pour dépasser les simples comparaisons de look, de nombres de séquences ou d'attrait de telle ou telle fiche? Notre département n'en doute pas, il nous fait confiance, il croit en notre professionnalisme, quel défi!

Une séance d'information a été proposée par la HEP aux enseignant-e-s de Lausanne et votre présidente et moi-même nous sommes fait un plaisir d'y assister afin de vous en faire un très bref compte-rendu.

Trois didacticiennes du français ont présenté les différents moyens et les ont comparés pour chaque cycle. Les constats seront bientôt disponibles sur les net, soyez vigilant-e-s, votre direction vous en informera tantôt!

CIN : Un seul moyen est proposé, *Que d'histoires*. C'est la seule méthode qui soit compatible avec l'approche de l'écrit proposée dans le PER.

CYP1 : Les méthodes *Que d'histoires* et *Grindelire* ne se distinguent pas fondamentalement. La seconde a toutefois une plus forte guidance pour l'enseignant-e. (Cela signifie que la méthodologie est très directive, complète est précise mais laisse peu de liberté à l'enseignant-e qui désire respecter l'approche de ce moyen).

CYP2 : Les méthodes *L'île aux mots* et *Mon manuel de français* sont fondamentalement différentes.

*L'île aux mots* est "pléthorique" : il y a beaucoup de séquences à traiter, trop d'activités à faire. Il faudra donc effectuer de nombreux tris. De plus, elle présente une forte guidance et les activités sont conçues pour être faites dans l'ordre.

*Mon manuel de français* présente les qualités inverses. L'enseignant-e sera donc amené-e à compléter le matériel pour permettre à ses élèves d'atteindre les objectifs du plan d'études. Les séquences sont moins nombreuses et n'ont pas besoin d'être suivies dans l'ordre. Cette méthode conviendrait donc mieux à une classe en multi-âge par exemple.

Ces deux moyens présentent chacun des lacunes en ce qui concerne la poursuite de l'apprentissage de la lecture, il s'agira de les compléter pour que les élèves continuent à travailler la compréhension. Les intervenantes font le lien avec ce qui existe déjà et insistent sur le fait qu'il faut utiliser, en parallèle à ces nouveaux moyens, d'une part *S'exprimer en français* et d'autre part *Eole* afin d'aborder la dimension interculturelle!

Ces moyens présentent en plus des différences très importantes du point de vue de l'étude de la langue. Ce point ne se remarque pas au premier coup d'oeil mais les didacticiennes nous l'affirment. Cela implique qu'un élève ne peut passer d'une méthode à l'autre, ce ne serait pas du tout cohérent.

Il est donc indispensable que le choix de la méthode CYP2 soit le même pour un bâtiment, un quartier, voire un établissement.

Les didacticiennes recommandent également que le CYT et le CYP2 d'une même région se concertent pour choisir ensemble une même méthode afin que les élèves aient une continuité dans leurs apprentissages du français en passant d'un cycle à l'autre.

Ces méthodes conçues chacune par année du programme français sont trop touffues pour la Romandie. Les éditeurs se sont engagés à les adapter en répartissant deux ans de programme français sur trois ans suisses. Le CYP2 et le CYT devraient disposer de ces moyens adaptés pour la rentrée 2010 et leur mise en application devrait se réaliser d'ici 2012.

Pour finir, si vous avez l'impression que le choix à faire relève d'une mission impossible, rassurez-vous tout de suite, la HEP a mis sur pied un cours d'aide au choix. Vous pouvez vous y inscrire dès maintenant!

Noémie Prod'hom

Que dire d'un système dans lequel l'enseignant n'est plus formé afin d'exploiter une méthode, mais afin de faire un choix entre deux. Le département a-t-il vraiment à cœur que ses enseignant-e-s aient constamment un sujet de conversation en salle des maîtres?

Au final, notre choix est certes difficile, mais également restreint. En effet, si une méthode en adéquation totale avec le plan d'étude, attractive, suivie du CIN au CYT nous était proposée, qui irai se triturer les méninges? Nous pourrions alors enfin faire notre métier, c'est-à-dire : enseigner.

Faites-vous entendre lors des conférences des maîtres, créez le débat notamment sur la quasi impossibilité selon les régions d'être en accord avec le CYT au vu des nombreux établissements dans lesquels nos élèves sont orientés. Le débat sur l'adaptation peut aussi être intéressant, est-ce vraiment, vu les circonstances, une priorité d'avoir des moyens culturellement romands-compatibles? Nos élèves seront-ils plus intéressés par un illustre romand que par Louis XIV?

Décidément, les conversations ne sont pas prêtes de tarir dans les salles des maîtres vaudoises.

Alice Conod



**Février 09 Numéro 66**

Editeur: Comité AVMP,  
c/o SPV,  
ch.des Allinges 2  
1006 Lausanne

Parution: 4 à 6 fois l'an

Bulletin de l'AVMP  
Association vaudoise  
des maîtres et  
maîtresses de classes  
primaires

**J.A.B**

**1000 Lausanne 1**

Retour : AVMP c/o SPV  
ch.des Allinges 2  
1006 Lausanne

## Une des deux résolutions qui vous seront proposées lors de l'assemblée générale du 22 avril 2009 :

### Résolution : pour la dotation d'une décharge pour maîtrise de classe aux enseignant-e-s généralistes

#### Considérant :

- 1) la résolution de l'AG de l'AVMP du 5 mai 1999 et de l'AD de la SPV du 2 juin 1999 sur le même objet, non satisfaite à ce jour;
- 2) la volonté affichée par le département de la mise en place d'une école inclusive qui implique pour l'enseignant généraliste :
  - une augmentation des rencontres tant avec d'autres professionnels (enseignants spécialisés, psychologues, logopédistes, psychomotriciens, pédopsychiatres, pédiatres, spj...) qu'avec les familles,
  - un besoin de collaboration avec les collègues encore intensifié
  - une augmentation du temps de travail de préparation due aux enfants aux besoins particuliers,
  - un devoir de formation continue renouvelé, afin d'améliorer ses compétences face à ces nouveaux défis,
- 3) la situation inéquitable et persistante avec les enseignants du secondaire I (maîtrise de classe institutionnalisée en 1984)

L'Association vaudoise des maîtres-se-s primaires, réunie le 22 avril 2009 en assemblée générale :

- demande au DFJC qu'une décharge pour maîtrise de classe soit incluse dans le pensem hebdomadaire des enseignant-e-s généralistes et ceci dès la rentrée d'août 2009;
- demande, dès ce jour, au Comité cantonal de la SPV tout soutien utile à toutes mesures de lutte si celles-ci devaient être mises en place pour obtenir satisfaction à la présente résolution.

### Forum de la SPV sur l'école inclusive

Ne manquez pas le **18 mars de 14h30 à 17h00** le forum issu de travaux du groupe intégration de la SPV.

**La parole est donnée aux enseignant-e-s.**

Avec la présence de : Eugénie sayad/OPS, Serge Loutan /SESAF, Philippe Nendaz/SESAF, Daniel Christen/DGEO, Pierre Kolly/RH DGEO, Jean-Marc Puhtod/ADES OV.